



- Communiqué de presse -

PPCR :
***Le report gouvernemental
s'affiche aussi au CSFPT !***

Ce mercredi 15 novembre 2017, a été soumis aux membres du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale un projet de texte modifiant le décret n° 2016-1237 du 20 septembre 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels.

C'est le premier texte présenté au CSFPT qui acte le report d'un an de l'application PPCR pour des agents de la fonction publique territoriale, une semaine seulement après la présentation du projet de décret au CCFP du 8 novembre, portant « *report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers* », sur lequel toutes les organisations syndicales se sont prononcées défavorablement.

Le projet présenté ce jour fixe l'échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels pour tenir compte du transfert primes/points, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations au 1^{er} janvier 2017 mais acte, par ses tableaux indiciaires, du report de 12 mois des mesures de revalorisations indiciaires prévues pour la deuxième phase, au 1^{er} janvier 2019.

L'UNSA TERRITORIAUX a voté défavorablement, ses amendements demandant le maintien de la deuxième phase au 1^{er} janvier 2018 ayant été rejetés.

L'UNSA TERRITORIAUX rappelle que les évolutions indiciaires et leur calendrier, tel que le prévoyait le protocole, étaient une contrepartie de la mise en place du cadencement indiciaire unique, qui allonge la durée et le déroulement des carrières des agents.

L'UNSA TERRITORIAUX déplore les conséquences pour les agents de ce décalage d'un an, particulièrement pour ceux dont le départ à la retraite est proche.

Elle regrette, une nouvelle fois, que le gouvernement ait choisi de ne pas respecter la "parole de l'État", en reportant la mise en œuvre du protocole salarial. Que doit-on penser d'un gouvernement qui remet en question et balaie d'un revers de main ce qui a été négocié, puis acté et ensuite signé grâce à un travail collaboratif destiné à faire évoluer notre statut ?

L'UNSA TERRITORIAUX n'est pas d'accord avec cette manière de faire...
Continuons ensemble à demander le respect des décrets PPCR !

15/11/2017

Contact presse : Jérôme François – 07 84 43 44 78